

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 09 février 2017**

**DELIBERATION N° 26/ 2/2017 : ETUDE D'OPTIMISATION DES DECHETTERIES DU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 09 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 février 2017.*

**Présents Titulaires : 34**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 10**

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE à Bernadette SERIEYS, Maxime BERAUDO à Christian PEREZ, Didier CLAMENS à Jean-Louis IBRES, Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Pierre-Antoine LEVI, José GONZALEZ à Valérie RABAULT, Sophie LARAN à Danielle AMOUROUX, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Pauline MUGNIER à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX**

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban - Communauté d'Agglomération dispose de deux déchetteries sur son territoire, dont une ouverte aux professionnels, gérées via un marché de prestation.

La déchetterie située dans la zone industrielle Nord de Montauban a été construite en 1998 et la déchetterie située dans la zone Albasud a été construite en 2002.

Les deux déchetteries ont comptabilisé plus de 150 000 entrées en 2015, avec une progression de 40 % depuis 2009.

Les quantités apportées par les particuliers et les professionnels représentent près de 18 000 tonnes en 2015, avec une progression de 34 % depuis 2009.

La fréquentation ainsi que les différents flux de déchets traités ont augmenté avec la mise en place de plusieurs Responsabilités Élargies des Producteurs, multipliant les filières de déchets à traiter.

Il apparaît important de réaliser une étude d'optimisation des déchetteries pour répondre aux besoins actuels en matière de sécurité, d'information des usagers, de qualité des infrastructures...

Cette étude d'optimisation permettra de réaliser un diagnostic portant sur la pertinence du réseau des déchetteries existantes et permettra d'émettre des propositions de scénario : réorganisation, extension, déplacement ...

Il est prévu de débiter cette étude en mars, avec les conclusions attendues en mai 2017.

Cet état des lieux permettra au Grand Montauban en fonction des solutions retenues de participer à l'appel à projet 2017 de l'ADEME sur les déchetteries. L'ADEME pourra alors apporter des financements sur les investissements visant à rénover, optimiser et adapter le parc existant de déchetteries.

Cette étude est finançable à hauteur de 70% par l'ADEME.

Le montant lié à la réalisation de cette étude est estimé à 12 500 € :

|                     |       |         |
|---------------------|-------|---------|
| Plan de financement | ADEME | 8 750 € |
|                     | GMCA  | 3 750 € |

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 1er février 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à solliciter une aide financière à l'ADEME pour la réalisation de cette étude, au taux le plus élevé que possible.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter une aide financière à l'ADEME pour la réalisation de cette étude, au taux le plus élevé que possible.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**14 FEV. 2017**

De sa publication le :

**14 FEV. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 10 février 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

